

C • N S E R V A T • I R E H E C T • R B E R L I • Z

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Avril 2021

Sommaire

Introduction	3
I. Organigramme des Enseignements	4
II. Déroulement des études	6
a) Définition du cycle	6
b) Structuration du cursus diplômant	6
c) Autres Parcours, non diplômants	8
III. Evaluation	9
a) Evaluation diagnostique	9
b) Evaluation continue (formative)	9
c) Evaluation de fin de cycle (sommative)	9
IV. Musique	14
A) Entrée en Musique	14
B) Formation et Culture Musicale	14
C) Disciplines Instrumentales	16
D) Disciplines Vocales	19
E) Pratiques Collectives	22
F) Composition électroacoustique	23
G) Jazz	25
H) Musiques et Danses Traditionnelles	29
I) Musique ancienne	31
V. Danse	35
VI. Art Dramatique	40

Introduction

L'apprentissage d'une pratique artistique est source de plaisir, d'épanouissement, de développement personnel. Apprendre à chanter, jouer d'un instrument, danser, à faire du théâtre, c'est entrer de manière approfondie en relation avec soi-même et avec les autres, c'est partager sa passion avec son entourage ou un public plus large. C'est découvrir des cultures et des mondes artistiques divers et développer son imaginaire. C'est également découvrir une autre manière de communiquer ses émotions ou ses sentiments, de prendre conscience de son corps à travers le mouvement, la respiration, le jeu, la concentration.

Contrairement à l'enseignement général obligatoire, l'inscription au conservatoire relève d'un libre choix de l'élève et de sa famille. Venir au Conservatoire, ou y inscrire son enfant, c'est s'ouvrir à l'idée de plaisir, de découverte, de connaissance, de progrès, et c'est aussi s'engager à une assiduité aux cours et à effectuer un travail personnel régulier, indispensable à la progression et donc à l'épanouissement de l'élève.

Le Conservatoire Hector BERLIOZ est un établissement public d'enseignement artistique en Musique, Danse et Art Dramatique, géré par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) depuis 2008.

Son label de Conservatoire à Rayonnement Départemental lui a été renouvelé en 2017 par le ministère de la Culture et de la Communication qui en définit ses missions. A celles-ci, s'ajoutent les orientations spécifiques décidées par l'établissement et la collectivité précisées dans le projet d'établissement.

Ce règlement des études est le fruit d'une réflexion menée par l'établissement conformément aux textes officiels : Schémas Nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008), de la danse (mars 2004), de l'art dramatique (2005) élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) et de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

En outre et depuis 2020, l'établissement bénéficie d'un agrément pour assurer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) en Musique, comme les 3 autres conservatoires du Réseau Arc Alpin (R2A), qui comprend les conservatoires d'Annecy, de Grenoble et de Chambéry, et auquel il appartient.

Cette dynamique de réseau a été réaffirmée au niveau de l'Arc Alpin, mais aussi au niveau du Réseau des établissements du Nord Isère en juin 2019 par l'assemblée délibérante de la CAPI.

Acteur du Plan Local d'Education Artistique du territoire de la CAPI, et établissement ressource du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de l'Isère, le Conservatoire Hector Berlioz entend redéfinir les axes principaux de son action en actualisant les contenus pédagogiques tout en maintenant et en développant une large diffusion des actions culturelles.

Enfin, le présent règlement des études est un outil au service de l'enseignement délivré au sein du Conservatoire Hector Berlioz. Il fixe un certain nombre de valeurs et de principes de fonctionnement sur lesquels se fonde l'organisation pédagogique et balise les différentes propositions de parcours en déterminant les grandes étapes de la formation et les objectifs à atteindre.

I. Organigramme des Enseignements

MUSIQUE

Eveil et Initiation Musicale

1. Formation Instrumentale et vocale

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone

Cuivres et percussions

- Cor
- Trompette / Cornet
- Trombone
- Tuba / Saxhorn/Euphonium
- Percussions

Instruments Polyphoniques

- Piano
- Harpe
- Guitare
- Accordéon
- Accompagnement

Voix

- Voix enfants et adolescents
- Chant lyrique adultes
- Atelier du chanteur
- Phonétique

Musique ancienne

- Clavecin
- Flûte à bec et Traverso
- Orgue

Musiques et Danses Traditionnelles

- Violon
- Accordéon diatonique
- Guitare (initiation à d'autres instruments à plectres : mandole, banjo, bouzouki)
- Chant et Danse traditionnelle
- Culture

Jazz

- Pratique collective jazz : ateliers ou/et grands ensembles
- Instrument : saxophone, piano, batterie, basse, guitare, voix, autres instruments à vent
- Harmonie / arrangement
- Culture

Composition électroacoustique

2. Formation et Culture Musicale

- Formation Musicale
- Culture Musicale

3. Pratiques Collectives Vocales

- Chœur Préparatoire
- Chœur enfants Chœur ados
- Jeune Ensemble Vocal
- Atelier du chanteur

4. Pratiques Collectives Instrumentales

- Musique de chambre
- Orchestre Symphonique « A Piacere »
- Orchestres Vents 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle
- Orchestres Cordes 1^{er} et 2^{ème} cycle
- Ateliers de Musiques traditionnelles
- Ateliers de Musique Ancienne
- Ateliers et combo Jazz
- Ensembles Instrumentaux permanents
- Ensembles Instrumentaux composés pour des projets spécifiques et/ou ponctuels
- Ateliers poly instrumentaux de création et d'exploration sonore

DANSE

- Eveil et Initiation
- Danse classique
- Danse contemporaine
- Formation Musicale Danseurs

ART DRAMATIQUE

- Eveil et Initiation
- Théâtre
- Travail corporel
- Jeune Ensemble Vocal

AUTRES ACTIONS

- CHAM (classes à horaires aménagés musique) en Classes Primaires (CE1 à CM2) et en Classes Collège (6^{ème} à 3^{ème})
- Musique Mouvement et Handicap
- Petite enfance
- Interventions en Milieu Scolaire liées au Plan Local d'Education Artistique (PLEA)

II. Déroulement des études

Dans sa mission d'enseignement artistique spécialisé dont l'objet principal est la formation des amateurs, mais également la formation des futurs professionnels, le Conservatoire accompagne les élèves tout au long de leur formation en Musique, en Danse et en Art Dramatique et les aide à s'orienter dans leurs choix artistiques.

Le Conservatoire offre un parcours diplômant structuré en cycles d'apprentissage, ainsi que des parcours non diplômants.

a) Définition du cycle

Selon les directives des Schémas d'orientation pédagogique élaborés par la DGCA, les études musicales, chorégraphiques et théâtrales sont structurées, depuis 1984, en cycles d'apprentissage.

Un cycle est une période souple de formation (de deux à cinq ans) qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage.

Les études du Conservatoire sont structurées en 3 cycles.

b) Structuration du cursus diplômant

L'élève s'inscrit dans un cursus structuré en trois cycles, qui peut être précédé d'une phase d'éveil ou/et d'initiation et qui lui permet de progresser à son rythme, selon ses appétences et compétences. Ce cursus, construit autour de compétences attendues en fin de cycles, l'accompagne et l'encadre tout au long de sa formation.

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée et ouverte à la professionnalisation peuvent, dès la fin du cycle 2, se présenter à l'examen d'entrée en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) et préparer le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM). Le Conservatoire ne dispose pas de Classes Préparatoires en Danse ni en Art Dramatique.

1. Eveil et Initiation

En Musique et en Danse, l'éveil permet une ouverture et une découverte sensorielles globales à travers une approche ludique, sensibilise au monde sonore et installe les bases d'une certaine aisance et maîtrise corporelle.

La phase d'initiation en danse comme en musique suit l'éveil et s'organise selon la discipline.

Une phase d'éveil en Théâtre peut précéder aussi l'entrée en 1^{er} cycle et accueille des élèves à partir de 9 ans.

2. Premier cycle

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui du choix de la discipline artistique et des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant de vivre :

- En musique : la formation musicale, un apprentissage instrumental, une première expérience à travers le chant choral, et la découverte d'une pratique collective qu'il pourra développer en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.
- En danse : l'acquisition des éléments techniques de base, un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ainsi qu'une découverte des œuvres chorégraphiques.

- En art dramatique : une première découverte du théâtre, de l'exploration du jeu dramatique, un travail individuel et collectif permettant de se déterminer dans le choix de cette orientation.

Temps hebdomadaire de formation :

- en Musique : de 2h à 3h30 (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- en Danse : de 2h30 à 4h30
- en Art dramatique : de 3h30 à 5h (hors stage)

3. Deuxième cycle

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

Temps hebdomadaire de formation :

- en Musique : de 3h30 à 5h (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- en Danse : de 4h30 à 8h
- en Art dramatique : 7h environ (hors stages)

A l'issue du 2^{ème} cycle, l'élève peut obtenir un **Brevet d'Etudes de 2^{ème} cycle**, attestant de son niveau musical (BEM), chorégraphique (BEC) ou théâtral (BET)

4. Troisième cycle

Le 3^{ème} cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques. Aboutissement du cursus de formation, ce cycle permet une pratique autonome et épanouie de l'élève au sein des pratiques amateurs du territoire. Il est finalisé par l'obtention d'un

- **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**
- **Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)**
- **Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)**

Définissant un haut niveau de pratique amateur, ce Certificat est délivré selon des conditions d'obtentions définies par disciplines.

Temps hebdomadaire de formation :

- en Musique : de 4h30 à 7h (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- en Danse : de 6h à 8h
- en Art dramatique : de 6h à 7h

5. Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

Mises en place dans les disciplines musicales, ces classes préparatoires sont destinées aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études plus poussées et dans un projet musical professionnel. En musique, elles sont ouvertes dans toutes les disciplines et organisées sur une base régionale, résultat d'une concertation entre les quatre établissements classés du Réseau de l'Arc Alpin (R2A) : les conservatoires de Annecy, Grenoble, Chambéry et le conservatoire Hector Berlioz de la CAPI.

Il s'agit d'un parcours complet, exigeant, nécessitant un investissement en temps et en travail personnel très important. Il comprend un certain nombre de modules à valider entre 2 et 4 ans. Une

candidature à un établissement d'enseignement artistique supérieur pourra être envisagée dès la 2^{ème} année et est obligatoire au plus tard lors de la 3^{ème} année du cursus.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année par le réseau de l'Arc Alpin dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après la fin du 2^{ème} cycle.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. Par contre, le diplôme complet (DEM) reste actuellement attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation propres à chaque établissement.

Ces Classes Préparatoires peuvent être finalisées par l'obtention d'un :

- **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)** dans l'attente d'un Diplôme National, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études musicales supérieures, après obtention de 5 ou 6 unités d'enseignement (UE)

Temps hebdomadaire de formation :

- En Musique : de 7h30 à 9h.
- Soit 750h au minimum sur 2 à 4 ans

c) Autres Parcours, non diplômants

Le parcours personnalisé ou non diplômant (ateliers, pratiques d'ensemble, parcours allégé, accompagné, ...) peut être une alternative de formation au parcours diplômant. Dans ce cadre, l'élève peut bénéficier d'une formation collective et individuelle d'une durée d'un an ou deux, dans la mesure des places disponibles et adaptée aux spécificités de la discipline et à son projet personnel.

Dans certains cas, l'accès à ces parcours peut être soumis à une évaluation particulière.

Ce parcours non diplômant doit faire l'objet d'un contrat de formation personnalisée établi entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique. Ce parcours peut être une parenthèse dans le cursus diplômant : l'élève réintègre son niveau de formation d'origine ; il peut aussi être la résultante d'une orientation définie et proposée par l'équipe pédagogique.

III. Evaluation

La notion même d'évaluation vaut tant pour le parcours diplômant que pour le parcours non diplômant : en effet, il ne peut y avoir formation sans évaluation.

L'évaluation, proche des réalités de la formation et de ses objectifs, doit avoir pour objet le potentiel de l'élève à son entrée, ses différentes phases d'apprentissage et les compétences attendues.

Elle permet, en outre, de le situer par rapport à lui-même et aux autres, de le suivre et de l'orienter au mieux tout au long de son apprentissage.

L'évaluation mise en place au conservatoire repose donc sur plusieurs processus :

a) Evaluation diagnostique

Tout élève s'inscrivant dans une discipline musicale, chorégraphique ou théâtrale fait l'objet d'une rencontre ou d'un examen permettant aux équipes pédagogiques de l'évaluer.

Cette évaluation permet un échange préalable, entre l'équipe pédagogique et les familles, et donne l'occasion de réaffirmer l'engagement nécessaire que requiert la formation au Conservatoire tant au niveau d'un travail personnel régulier que du matériel à acquérir.

b) Evaluation continue (formative)

Cette évaluation continue dite formative ne sanctionne pas l'élève mais, à partir d'une situation factuelle, lui permet de recevoir des conseils afin de progresser au mieux : ces bilans réguliers l'accompagnent tout au long de sa formation.

Elle peut avoir comme support des bulletins semestriels et s'exercer aussi lors de prestations publiques. D'autres types d'évaluation sont aussi formatives tels que l'auto-évaluation, la co-évaluation, l'évaluation d'un groupe par plusieurs enseignants.

c) Evaluation de fin de cycle (sommativ)

L'évaluation de fin de cycle est une évaluation sommative : les compétences attendues et le niveau requis de l'élève sont évalués lors de prestations publiques, parties intégrantes de la formation.

La prise en compte systématique de l'évaluation continue dans l'évaluation terminale permet l'articulation de regards différents et une globalité d'appréciation bénéfique à l'élève.

c.1) Evaluation de fin de cycles en Musique

Fonctionnement spécifique aux départements Jazz, Musique Ancienne et Musiques Traditionnelles :

Les élèves en fin de cycle présentent leur examen avec la particularité de leur département. Le niveau de Formation musicale est parfois indépendant du niveau instrumental.

Les cours de Formation musicale sont actuellement obligatoires jusqu'à la fin du 2^e cycle validé à l'exception du jazz.

➤ **Evaluation de fin de 1^{er} cycle (Passage en 2^{ème} cycle)**

Les enseignants élaborent collégalement le parcours d'évaluation de l'élève : Il se présente sous la forme de différentes mises en situation tout au long de l'année. Ce parcours d'évaluation peut s'inscrire sur une durée de 1 à 2 ans.

L'objectif est que l'élève présente de préférence un passage global en 2^{ème} cycle.

Les élèves en 1C5 (1^{er} cycle 5^{ème} année) ou plus sont tenus de se présenter à l'évaluation de fin de 1^{er} cycle, sauf cas particuliers.

Le professeur d'instrument est le coordinateur du parcours d'évaluation ou le professeur de Formation Musicale quand l'élève ne présente que cette discipline.

Les différentes mises en situation de l'évaluation de fin de 1^{er} cycle en musique

- **Contrôle instrumental** : il fait intervenir un regard « expert », en interne lors d'une scène ouverte, ou lors d'un contrôle.
- **Présentation publique en solo et en petit ensemble** : lors d'une présentation publique, d'une scène ouverte ou d'une audition de classe, au cours de l'année de fin de cycle
- **Pratique collective** : dans le cadre de l'ensemble ou orchestre auquel participe l'élève lors d'un projet artistique ponctuel, d'une production ou d'une répétition en favorisant le regard croisé.
- **Invention** : exercice de synthèse entre créativité, oralité et écriture qui se construit en transversalité en cours de Formation Musicale et en cours instrumental.
- **Formation musicale** : en contrôle continu.

Le professeur d'instrument est responsable du dossier de liaison « parcours d'évaluation 1^{er} cycle » de l'élève et de sa bonne circulation. Ce dossier sera étudié lors du conseil de classe.

Le conseil de classe de fin d'année statue sur la validation des acquis du 1^{er} cycle et le passage en 2^{ème} cycle en présence des enseignants de l'élève et d'un représentant de la direction.

Les acquis attendus en fin de 1^{er} cycle

<p align="center">SENSORIEL</p>	<p>Rythme (pulsation, tempo collectif) Ecoute (Mémoriser, Reproduire, justesse) Regard (Communiquer, Réagir à la gestuelle d'un chef) Corps (Adapter sa posture, son équilibre, sa respiration) Mental (Se préparer, Se concentrer)</p>
<p align="center">JEU</p>	<p>Maîtrise de son instrument Exécution et interprétation Connaissance de son instrument Savoir monter, démonter, assurer l'entretien de base Répertoire (répertoire personnel) Jeu en groupe (Adapter son jeu dans un ensemble)</p>
<p align="center">LANGAGE CULTURE</p>	<p>Nommer, analyser les éléments de langage, les codes musicaux pour les restituer vocalement ou à l'instrument ; Restituer un extrait entendu, mémorisé ou inventé ; Déchiffrer vocalement et à l'instrument Connaître, identifier les familles instrumentales, des éléments de culture historique et stylistique</p>
<p align="center">AUTONOMIE RESPONSABILITÉ</p>	<p>Être acteur de ses apprentissages Être autonome Être impliqué dans son parcours Être responsable</p>
<p align="center">CRÉATIVITÉ</p>	<p>Réaliser quelques variations simples des paramètres sonores et musicaux, transformer le début ou la fin d'une pièce ; proposer la mise en forme d'une pièce, l'arranger ; élaborer, écrire et interpréter une courte pièce musicale, théâtrale ou chorégraphique ; à partir d'un cadre défini, proposer une improvisation jouée à l'instrument, chantée parlée, dansée, seul ou au sein d'un groupe.</p>

Evaluation de fin de 2^{ème} cycle (Passage en 3^{ème} cycle)

Les élèves en fin de 2^e cycle sont tenus de se présenter à l'examen, sauf cas particuliers. Le **BEM** (Brevet d'Etudes Musicales) est délivré après la validation des socles de l'enseignement en prenant en compte l'évaluation continue.

Evaluation terminale en fin de 2^{ème} cycle en Musique

- **Instrument** : programme préparé en temps libre et constitué de 2 à 3 pièces de styles et d'époques différents d'une durée de 10 minutes environ devant un jury invité.
- **Formation musicale** : Les épreuves terminales sont constituées d'épreuves écrites et orales. Le jury décerne une note de 0 à 20, chacune des UV est délivrée si la moyenne des notes de l'évaluation continue et du jury est supérieure ou égale à 12/20.
- **Pratique d'ensemble** : validée uniquement par évaluation continue

La mention **Assez Bien** valide le BEM. Mais seules les mentions **Bien** et **Très Bien** donnent accès au 3^{ème} cycle et permettent l'accès au concours d'entrée en CPES, l'élève ayant validé son BEM complet (instrument, FM et pratique collective).

Evaluation de fin de 3^{ème} cycle amateur : Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Le CEM est délivré après la validation des trois unités de valeur en instrument, en formation/culture musicale, en pratique collective. La validation des UV prend en compte à parts égales l'évaluation continue et l'examen terminal.

La notation de l'évaluation continue en 3^{ème} cycle se traduit dans chacune des UV par une note de 0 à 20, selon le barème donné ci-après.

Evaluation terminale

- **Instrument – sous forme de concert (3 à 5 élèves)** : Le programme, défini par le professeur et l'élève, est constitué de pièces en solo ou accompagnées, d'époques et de styles différents, dont la présentation possible d'un projet plus personnel de 4' à 5'. Ce programme est préparé en temps libre, sa durée est d'environ 20 minutes, et présenté devant un jury extérieur.
- **Formation musicale** : L'évaluation terminale est constituée d'épreuves écrites et orales présentées devant un jury. Chacune des UV est délivrée si la moyenne des notes de l'évaluation continue et de l'évaluation terminale est supérieure ou égale à 12/20.
- **Pratique d'ensemble** validée principalement par évaluation continue

A noter que parmi les pratiques d'ensembles, la musique de chambre est obligatoire en 3^{ème} cycle amateur pendant une année au minimum pour les élèves des classes d'instruments de l'orchestre, de piano, de guitare, accordéon, harpe, musique ancienne et chanteurs. Cette UV de Musique de chambre s'obtient lors d'un examen-audition public avec jury invité.

Evaluation- Contrôle intra-cycle CEPI/CPES : Rodage de programme DEM

Les élèves en cursus CEPI/CPES instrumental doivent se produire devant un jury invité lors des examens de fin de 2^e et 3^e cycles. Les élèves se présentant au DEM sont également invités à se produire à ce moment-là pour roder tout ou partie de leur programme DEM.

Le programme est défini par le professeur et l'élève. Il est constitué de pièces libres de styles et d'époques différents. Possibilité de liste réservoir au sein d'un département. Le programme est préparé en temps libre. La durée du programme est fixée de 20 à 30 minutes.

Grille de notation BEM et CEM

Cette grille de notation constitue une base de référence pour établir une échelle de notation cohérente et partagée, que ce soit pour l'évaluation continue comme pour l'évaluation terminale. Les notes seront attribuées par point entier, en référence aux référentiels d'objectifs de fin de cycle.

Objectifs totalement atteints. Acquisitions consolidées. Poursuite dans le cycle suivant : de très bonnes qualités musicales et artistiques	Très bien	Note = 17, 18, 19 ou 20
Objectifs atteints. Acquisitions consolidées. Poursuite dans le cycle suivant : de bonnes qualités musicales et artistiques	Bien	Note = 14, 15 ou 16
Objectifs atteints. Acquisitions consolidées. Poursuite dans le cycle suivant possible. Assez bonnes qualités musicales et artistiques.	Assez bien	Note = 12 ou 13
Des acquisitions, des progrès. Objectifs partiellement atteints, mais niveau globalement insuffisant pour le passage de cycle.	Non admis	Note = 10 ou 11
Progrès et acquisitions, investissement et travail insuffisants. Objectifs globalement non atteints. Niveau insuffisant pour le passage de cycle. Poursuite des études en question	Non admis	Note inférieure à 10

c.2) Evaluation de fin de cycles en Danse

Les évaluations de fin de cycles sont détaillées à la section **V. Danse**, page 35

c.3) Evaluation de fin de cycles en Art Dramatique

Les évaluations de fin de cycles sont détaillées à la section **VI. Art Dramatique**, page 40

IV. Musique

La formation proposée au Conservatoire est globale. Elle s'articule autour de la pratique collective, socle de la formation à laquelle s'ajoutent un apprentissage instrumental et/ou vocal et l'acquisition d'un langage musical.

A) Entrée en Musique

➤ Eveil et initiation

Cours	Niveau scolaire indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Activité proposée
Eveil	Grande section maternelle	1h	Eveil artistique, sensoriel, musical et corporel
Initiation et Parcours de découverte instrumentale	Cours Préparatoire	1h15	Suite du travail corporel et sensoriel et parcours de Découverte instrumentale

B) Formation et Culture Musicale

1. Formation Musicale

La Formation Musicale fait partie intégrante de l'enseignement musical.

➤ Premier cycle

Cours	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1C1	1h30	Passage selon le contrôle continu
1C2	1h30	
1C3	1h30	Passage selon le contrôle continu
1C4/ fin de premier cycle	1h30	Contrôle continu, évaluation de fin de cycle.

La validation de la fin de premier cycle peut débuter dès le 1C3 selon l'avis du conseil des professeurs.

➤ Deuxième cycle

Cours	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2C1	1h30	Contrôle continu déterminant pour la validation des modules
2C2 / 2C3 sous forme de 4 modules semestriels à valider sur 2 ans parmi un choix de 6 modules proposés	1h30	
2C4	2h	Contrôle continu, examen de fin de cycle.

A l'issue du 2^{ème} cycle de Formation Musicale, l'élève obtient un **Brevet d'Études Musicales (BEM)** de 2^{ème} cycle.

- La mention **Assez Bien** valide la fin d'un 2^{ème} cycle mais pas l'entrée en 3^{ème} cycle.
- Les mentions **Très Bien** et **Bien** permettent l'accès en 3^{ème} cycle

➤ Troisième cycle amateur (CEM)

L'accès au 3^{ème} cycle s'adresse aux élèves désirant valider un CEM (Certificat d'Études Musicales). Les élèves se présentant en CPES (Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur), classes instrumentales ou vocales, doivent être en mesure d'intégrer ce cycle.

Niveau		Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C1		2h	Contrôle Continu et Examen validant chaque fin d'année
3C2 : 2 modules à valider dont 1 en Culture	Pour les élèves en CEM	1h + 1h	

Les élèves qui le désirent peuvent suivre les cours de Lecture Analyse ou Ecoute Ecriture en équivalence d'un module.

➤ Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Niveau	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C1	2h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UV
Culture	1h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UV
Lecture Analyse	2h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UV
Ecoute Ecriture	2h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UV
Ecriture	1h30	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UV
Analyse	1h30	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UV

2. Culture Musicale

La Culture musicale est une composante du cours de Formation Musicale tout au long du parcours. En 1^{er} cycle, elle s'inscrit en filigrane et en lien direct avec les propositions de l'action culturelle du conservatoire. Elle trouve un approfondissement en 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle sous la forme de modules « Culture » qui ouvrent aux autres arts.

Parallèlement à ces enseignements identifiés, le conservatoire propose des projets d'action culturelle dans lesquels les élèves sont impliqués ou invités.

Cette programmation est l'occasion de construire des passerelles avec la Formation Musicale.

En outre, et en lien avec les esthétiques portées par les différents départements, des cycles de conférences sont proposés en Musique Ancienne, en Musique et Danse traditionnelle, en jazz, en Danse, Théâtre et autres disciplines.

C) Disciplines Instrumentales

1. Parcours de découverte instrumentale

Des parcours de découverte instrumentale sous différentes formes sont mis en place au conservatoire afin de permettre à l'élève de se déterminer plus précisément dans le choix d'un instrument. Ces parcours sont notamment déclinés au sein du cours d'Initiation.

Cette découverte ne donne pas lieu à une présélection des élèves par les professeurs. Les conditions d'admission dans les classes instrumentales sont identiques pour tous les candidats.

2. Formation Instrumentale Diplômante

Admission dans les classes instrumentales

Elle est en fonction des capacités d'accueil dans les classes concernées ainsi que de l'âge minimal ou maximal du candidat. Elle se fera :

- pour l'admission en cours de cursus : sur audition
- pour l'entrée comme débutant en Initiation ou en 1^{er} cycle : suite à une rencontre préalable

Année d'Initiation (ou année d'Observation)

Elle permet à certains enfants, dans la limite des places disponibles et de leurs capacités physiques, de débiter l'étude d'un instrument alors qu'ils sont en Initiation (Parcours découverte) ou en 1C1 en Formation Musicale. Leur admission est soumise à une rencontre préalable avec l'enseignant d'instrument.

	Durée	Âge (indicatif)	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
Initiation	1 an	de 7 à 8 ans	0h30	contrôle continu avis de l'enseignant
Discipline associée			Formation Musicale niveau Initiation Parcours découverte ou 1C1	

A l'issue de cette année d'initiation, l'élève peut intégrer le premier cycle sur avis de l'enseignant ou être orienté vers une autre discipline, au besoin.

➤ Premier cycle : Observation et détermination

Ces premières années doivent être considérées comme une période probatoire lors de laquelle une réorientation pourrait éventuellement être proposée dans le cas où l'élève rencontrerait des difficultés excessives ou ferait preuve d'un réel manque de motivation.

Cycle	Niveau	Durée	Âge (indicatif)	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1 ^{er} cycle (observation et détermination)	1C1	1 an	Environ de 7 à 11 ans	0h30	contrôle continu avis de l'enseignant
	1C2	1 an		0h30	
	1C3	1 an		0h30	
	1C4	1 an		0h30	contrôle continu, examen de fin de cycle
2 à 5 ans	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale	
				Pratique Collective Instrumentale, vocale ou chorégraphique	

➤ Deuxième cycle : l'apprentissage de l'autonomie

Cycle	Niveau	Durée	Âge (indicatif)	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2 ^{ème} cycle (Apprentissage de l'autonomie)	2C1	1 an	Environ de 11 à 15 ans	0h45	contrôle continu avis de l'enseignant
	2C2	1 an		0h45	
	2C3	1 an		0h45	
	2C4	1 an		0h45	contrôle continu, examen de fin de cycle
2 à 4 ans	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale 2 ^{ème} cycle	
				Pratique Collective Instrumentale, vocale ou Chorégraphique	

Ce premier et deuxième cycle se déroulent chacun sur 4 ans, voire sur 5 ans en lien avec l'équipe pédagogique. Les élèves doivent se présenter à l'examen de fin de 1^{er} ou de 2^{ème} cycle à partir de la 4^{ème} année dans le cycle et peuvent, sur avis de l'enseignant, le faire de manière anticipée.

A partir du 2^{ème} cycle, un jury extérieur se prononce, lors d'un examen public, sur l'admission dans le cycle suivant par un avis favorable ou défavorable. Sa décision est motivée par la connaissance et la prise en compte de l'évaluation continue de l'élève.

Les élèves après l'entrée en 3^{ème} cycle choisissent sur avis des enseignants entre le cursus conduisant au CEM (certificat d'études musicales) et le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, cursus renforcé, conduisant au DEM (diplôme d'études musicales).

► Troisième cycle (CEM)

Il se déroule en 3 ans avec la possibilité de se présenter à l'examen terminal au bout de deux ans, sur avis du professeur. L'élève bénéficie d'une durée de 1h de cours.

Cycle	Niveau	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UV
3 ^{ème} cycle (certification) CEM	3C1	1 an	1h	contrôle continu	
	3C2	1 an	1h	contrôle continu	
	3C3	1 an	1h	contrôle continu, examen de fin de cycle	Mention TB ou B
	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation et Culture Musicale	
			Pratique Collective Instrumentale (chaque année)		

Disciplines complémentaires en 3^{ème} cycle :

- **Musique de chambre** : obligatoire dès le 3^{ème} cycle à raison d'un an minimum. Elle fait d'ailleurs partie intégrante de l'examen de fin de 3^{ème} cycle
- **Piano complémentaire** : ce cours est proposé aux élèves de 3^{ème} cycle non-claviéristes, et ce dans la limite des places disponibles en lien avec le projet de l'élève.
- **Accompagnement piano** : cette discipline peut être aussi choisie par les pianistes comme pratique collective. Elle élargit leur champ de compétences ainsi que le répertoire abordé en classe de piano.

► Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (voir documents spécifiques)

Cycle	Niveau	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UV
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (DEM)	CPES1	1 an	1h	contrôle continu	
	CPES2	1 an	1h	contrôle continu et prestation publique	
	CPES3	1 an	1h	contrôle continu, examen terminal	Mention TB ou B
	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation et Culture Musicale 3 ^{ème} cycle	
				Pratique Collective Instrumentale (chaque année)	
Musique de Chambre (deux années au minimum)					
Option Complémentaire (voir modalités)					

Mises en place dans les disciplines musicales, ces classes préparatoires sont destinées aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études plus poussées et dans un projet

musical professionnel. En musique, elles sont ouvertes dans toutes les disciplines et organisées sur une base régionale, résultat d'une concertation entre les quatre établissements classés du Réseau de l'Arc Alpin (R2A) : les conservatoires de Annecy, Grenoble, Chambéry et le conservatoire Hector Berlioz de la CAPI.

Parcours complet, exigeant, nécessitant un investissement en temps et en travail personnel très important, il comprend un certain nombre de modules à valider entre 2 et 4 ans ; Une candidature à un établissement d'enseignement artistique supérieur pourra être envisagée dès la 2^{ème} année et est obligatoire au plus tard lors de la 3^{ème} année du cursus.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année par le réseau de l'Arc Alpin dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après la fin du 2^{ème} cycle.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. En revanche, le diplôme complet (DEM) reste actuellement attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation propres à chaque établissement. Ces Classes Préparatoires peuvent être finalisées par l'obtention d'un **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)**, dans l'attente d'un Diplôme National, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études musicales supérieures, après obtention de 5 ou 6 unités d'enseignement (UE) :

Temps hebdomadaire de formation :

- En Musique : de 7h30 à 9h.
- Soit 750h au minimum sur 2 à 4 ans

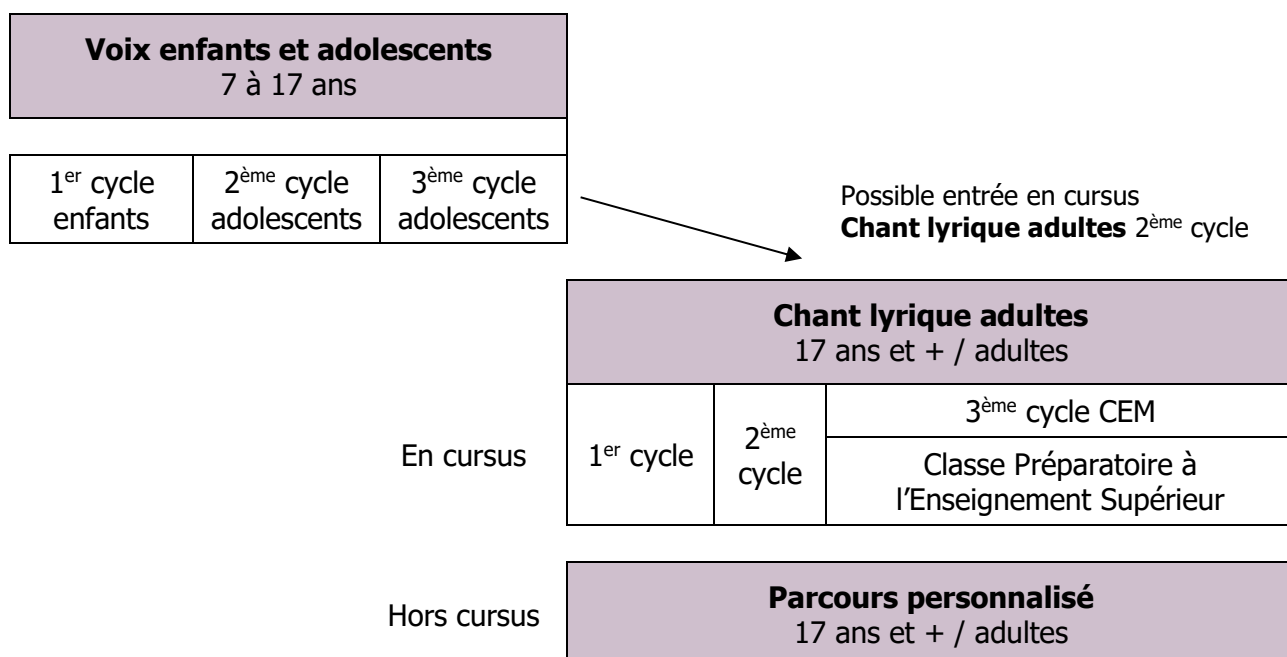
D) Disciplines Vocales

Les élèves chanteurs sont accueillis à partir de 7 ans et jusqu'à l'âge adulte. En fonction de l'âge et du projet, l'élève est orienté vers un cursus **Voix enfants et adolescents** ou **Chant lyrique adultes** et un niveau adapté, après un entretien/audition par l'équipe pédagogique. Pour les adolescents en fin de 2^{ème} cycle **Voix adolescents**, il est possible d'intégrer le cursus **Chant lyrique adultes**, l'admission restant soumise à audition. Comme le cursus instrumental, la formation est globale et repose sur 3 enseignements :

- Spécialité voix - Chant (individuel ou en petit collectif)
- Pratiques collectives vocales
- Formation musicale

A ces trois disciplines peuvent s'ajouter des disciplines complémentaires selon le niveau et le projet de l'élève :

- Piano complémentaire
- Théâtre (obligatoire à partir du 2^{ème} cycle **Voix adolescents** sous forme de modules, stages, participations scéniques aux projets annuels)
- Atelier du chanteur : déchiffrage polyphonique et polyphonie à un par voix (à partir du 2^{ème} cycle **Voix adolescents** et obligatoire en cursus **Chant lyrique adultes**)
- Initiation à la phonétique (proposée à tout le cursus adulte, obligatoire en 3^{ème} cycle **Chant lyrique adultes**)
- Physiologie de la voix (proposée à tout le cursus adulte, obligatoire en 3^{ème} cycle **Chant lyrique adultes**)



1. Le Cursus Diplômant jeunes : Voix enfants et adolescents

➤ 1^{er} cycle (enfants)

Le 1^{er} cycle accueille les enfants entre 7 et 11 ans, débutants ou non.

Spécialité voix

1C1 (7/8 ans) : 40 mn de chant par groupe de 6 élèves maximum

1C2 (9/10 ans) : 1h de chant par groupe de 6 élèves maximum

1C3 (10/11 ans) : 1h de chant par groupe de 3 élèves maximum

1C4 (11/12 ans) : 1h de chant par 2

Formation Musicale

Les élèves suivent en parallèle le cursus Formation Musicale 1^{er} cycle.

La pratique collective est ici entendue comme participation aux grands groupes vocaux dirigés. En 1^{er} cycle, trois chœurs sont proposés :

- chœur préparatoire (1C1-2 / 7-9 ans)
- chœur enfants (1C3-4 / 9-11 ans)
- chœur ados (grand débutants ou élèves en fin de cycle / 11-12 ans).

Le chœur proposé aux élèves en cursus **Voix enfants et adolescents** est fait en privilégiant l'âge et la maturité de l'élève plutôt que le niveau vocal ou le niveau de FM.

La pratique collective est conseillée mais non obligatoire en 1C1 et 1C2, comme pour les instrumentistes en 1^{er} cycle.

A partir du 1C3, la pratique collective chorale est obligatoire pour les élèves chanteurs, le choix se fera entre le *chœur enfants* et le *chœur ado* en concertation avec les enseignants.

L'évaluation en fin de 1^{er} cycle : selon les mêmes modalités que les autres disciplines

➤ 2^{ème} et 3^{ème} cycle (adolescents)

Spécialité voix

2C1/2C2 : 1h de chant hebdomadaire à 2 élèves

2C3/2C4 : 45 mn de chant hebdomadaire par élève

Formation Musicale : identique à celui des autres élèves instrumentistes, de 2C1 à 2C4

La pratique collective de référence pour le 2^{ème} cycle est le **Jeune Ensemble Vocal** (en général de 20 à 30 chanteurs, 2h une fois par semaine), dont l'organisation est basée sur un cours hebdomadaire de chant choral, un travail corporel et la participation à un projet de spectacle annuel, préparé en sessions.

La participation au *Jeune Ensemble Vocal* reste soumise à une appréciation des enseignants qui pourront orienter l'élève vers une pratique « chœur ados » dans certains cas.

L'Atelier du chanteur : cours semi-collectif (3-4 élèves) de 1h où sont étudiés la polyphonie en un par voix et le déchiffrement chanté avec paroles. Ce cours s'adresse en priorité aux élèves dont le niveau de Formation Musicale leur permet d'être bon lecteur. Pour les « grands débutants » d'autres dispositifs seront privilégiés.

Piano complémentaire : cours optionnel qui peut être proposé aux élèves chanteurs qui ne pratiquent pas un instrument polyphonique.

L'évaluation en fin de 2^{ème} cycle, avec l'obtention d'un Brevet d'Etudes Musicales (BEM) devra permettre à l'élève de faire un choix selon son projet personnel et son âge. Deux choix seront proposés :

- une poursuite en 3^{ème} cycle **Voix adolescents** (Chant, *Jeune Ensemble Vocal*, *Atelier du chanteur*, théâtre)
- une entrée en cursus adulte **Chant lyrique adultes** avec une équivalence « entrée en 2^{ème} cycle »

2. Le Cursus adultes : Chant lyrique adultes

L'admission en classe de chant est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions d'âge : minimum 17 ans pour les filles, 18 ans pour les garçons. Il n'existe pas d'âge maximum pour l'admission dans la classe mais elle est soumise à l'étude du projet de l'élève
- Test d'entrée pour les débutants ou Examen pour les non débutants

➤ 1^{er} cycle

Spécialité voix : 30 minutes de cours individuel

Formation Musicale : en fonction du niveau

Pratique collective : *Atelier du chanteur*

Evaluation en fin de 1^{er} cycle : selon les mêmes modalités que les autres disciplines

➤ 2^{ème} cycle

Spécialité voix : 45 minutes de cours individuel

Formation Musicale : en fonction du niveau

Pratique collective organisée de la même façon que pour les élèves en 1^{er} cycle, y compris pour l'*Atelier du chanteur*

Modules optionnels en 1^{er} et 2^{ème} cycle : initiation à la phonétique IPA – ateliers connaissance de la voix avec phoniatre lors de rencontres organisées par l'Arc Alpin – participation aux classes de maître autour de la voix, de styles et genres vocaux différents

Evaluation en fin de 2^{ème} cycle : selon les mêmes modalités que les autres disciplines

➤ **3^{ème} cycle**

Spécialité voix : 60 minutes de cours individuel

Formation Musicale : selon le niveau de l'élève

Pratique collective : *Atelier du Chanteur*

➤ **Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur**

Se référer au chapitre CPES des classes instrumentales et au document du Réseau Arc Alpin

➤ **Parcours personnalisé, parcours non diplômant**

Le conservatoire peut accueillir des élèves adultes amateurs en dehors du cursus diplômant dans la limite des places disponibles et selon le projet de l'élève.

Les candidats doivent s'assurer au préalable de leurs disponibilités pour participer dès leur admission au sein de la classe de chant aux disciplines complémentaires obligatoires, dont la pratique collective vocale et la formation Musicale.

E) Pratiques Collectives

Généralités

- Chaque élève inscrit au Conservatoire, et quel que soit son parcours de formation, doit s'inscrire dans une pratique collective. L'offre en pratique collective proposée par le Conservatoire est variée et s'adresse à tous les niveaux et tous les âges. Généralement associée à la dominante choisie par l'élève elle s'ouvre également vers de nouvelles esthétiques et champs expérimentaux.
- Toute pratique collective effectuée dans un établissement privé ou non reconnu ne pourra donner droit à dispense.
- Un élève inscrit dans un double cursus pourra suivre en alternance la pratique collective associée, après avis de la direction et de l'équipe pédagogique.

Les pratiques collectives vocales

Les pratiques collectives vocales peuvent être choisies sans l'obligation de suivre d'autres disciplines (Formation Musicale et/ou Instrumentale). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un parcours de formation d'une durée de 1 à 2 ans. Voir *Disciplines vocales* (page 19)

Les pratiques collectives instrumentales

- **Musique de chambre** : Chaque groupe d'élèves, constitué en formation, est sous la responsabilité d'un même enseignant pendant l'année scolaire. Obligatoire pendant une année au minimum pour les élèves inscrits en 3^{ème} cycle en chant, piano, guitare, accordéon,

harpe, instruments de l'orchestre et musique ancienne, elle l'est deux années au minimum pour les élèves en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour les instruments monodiques d'orchestre et les instruments polyphoniques.

La Musique de Chambre peut aussi être proposée à des élèves instrumentistes en fin de 2^{ème} cycle.

- **Orchestre Symphonique A Piacere** : selon les projets, l'orchestre symphonique peut s'adresser à des élèves de niveaux instrumentaux différents. L'orchestre symphonique peut fonctionner par sessions semestrielles.
- **Orchestres Vents** : fonctionnant, pour la plupart, par sessions, ils regroupent des élèves instrumentistes, généralement d'un même cycle, à partir du premier cycle.
- **Orchestres Cordes** : fonctionnant, pour la plupart, par sessions, ils s'adressent à des élèves instrumentistes, généralement de même cycle, à partir de la troisième année du premier cycle.
- **Ensembles Instrumentaux** : des ensembles instrumentaux sont constitués, à l'année ou sur projet semestriel, le plus souvent axés autour d'une famille instrumentale non représentée dans l'orchestre.
- **Ensembles Instrumentaux composés pour des projets spécifiques** : dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques proposés par les enseignants et axés sur la création, l'improvisation ou l'exploration sonore, des ensembles instrumentaux peuvent être composés. La durée des séances est définie par les enseignants lors de leur élaboration.
- **Ateliers transversaux** : ateliers instrumentaux pluri-esthétiques, comme l'*Atelier Transversal*, l'*Atelier Musiques du Monde*, ...
- *Pianolude, Atelier du Pianiste, Initiation à l'accompagnement piano* pour les pianistes

F) Composition électroacoustique

Généralités

Le parcours de la classe de composition électroacoustique s'adresse :

- à tous ceux qui souhaitent s'exprimer par la composition musicale électroacoustique, comprenant : la musique pour support, la musique mixte, les installations sonores, les arts numériques, le design sonore, les arts radiophoniques, la poésie sonore.
- à toute personne attirée par le son et ses applications artistiques (élèves de cycles 2 ou 3 des conservatoires souhaitant aborder l'écriture et la composition ou ayant un niveau musical confirmé, étudiants en musicologie, etc.).
- aux élèves intéressés par les métiers du son, désirant préparer une école supérieure du son, cinéma, design sonore, théâtre, cinéma...
- aux étudiants en CPES

Le parcours de la classe de composition électroacoustique est diplômant et s'articule autour de 3 cycles pouvant être suivis entre 4 et 6 années.

Les élèves abordent le champ du sonore par la multiplicité de ses paramètres et acquièrent une maîtrise et une autonomie progressive du studio. Ils apprennent à percevoir différemment la musique et les sons et à considérer ceux-ci de manière plus large et plus universelle. Ils étudient à

la fois par la théorie et la pratique : les techniques de composition sur support, les techniques de traitements et de manipulations informatiques, l'histoire de la musique électroacoustique, l'histoire des studios.

Ils développent leur connaissance de la discipline par l'écoute et l'analyse des œuvres du répertoire. Ils seront conseillés et orientés vers d'autres écoles supérieures en fonction de leur cursus.

Admission :

A partir de 18 ans, après entretien avec l'enseignant portant sur les motivations.

Organisation du cursus, acquisitions

En 3 cycles avec, en fin de 2^{ème} cycle, 2 orientations possibles : 3^{ème} cycle amateur certifiant (CEM) ou Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), sur examen d'entrée. Les diplômes CEM ou DEM seront délivrés par un jury spécialement constitué après examen de fin de cycle. Les passages de cycle s'effectuent sur évaluation continue tout au long du parcours.

➤ Premier cycle (1 an) : Découverte et pratique

- de l'écoute d'objets sonores
- de la notion d'écriture sur support,
- de la création d'objets sonores.
- de l'approche plastique du sonore,
- de la mise en situation de créativité immédiate guidée par l'apprentissage des techniques et des outils de base du studio.

L'approche du répertoire et le développement de l'écoute sont au cœur de ce 1^{er} cycle. Le 1^{er} cycle est une année probatoire, le passage en 2^{ème} cycle se fait sur avis de l'enseignant.

➤ Deuxième cycle (1 à 2 ans) : Développement personnel

Concerne l'articulation des séquences dans la durée par une approche progressive de la forme au travers de la réalisation d'un essai de composition par semestre. La spatialisation manuelle et l'écriture en multiphonie font partie intégrante du travail.

Ce cycle prépare à la composition de musique pour concerts, mais d'autres voies peuvent être choisies comme le design sonore, la musique mixte, les réalisations de type radiophonique, etc. L'apprentissage du MIDI est abordé en évitant cependant l'approche instrumentale « claviériste » ; l'accent étant mis sur la création d'applications spécifiques et sur l'apprentissage de la synthèse sonore.

Les élèves doivent :

1) maîtriser le studio audio et pouvoir travailler en autonomie autour des axes suivants :

- la prise de son, le montage et le mixage
- le traitement du son avec les principaux plug-in (insérables) de traitement
- la synthèse sonore
- le « séquençement » MIDI

2) œuvres du répertoire : connaître, savoir expliquer la forme, le contenu, le contexte historique et les interpréter sur le dispositif disponible au studio (5.1, 8 à 12 voix).

Les élèves présentent régulièrement leurs travaux lors d'auditions publiques sur le dispositif de diffusion. Les travaux sont accompagnés d'un texte de présentation et/ou d'un plan.

Le passage en 3^{ème} cycle se fait sur avis de l'enseignant. A la fin du 2^{ème} cycle, deux orientations sont possibles vers le 3^{ème} cycle amateur (CEM) ou le cycle CPES, sur concours d'entrée.

➤ 3^{ème} cycle (2-3 ans) :

Deux voies possibles :

- 3^{ème} cycle diplômant (CEM)

Le 3^{ème} cycle est globalement une période de composition et de développement de projets personnels pour support ou mixte. Il s'agit d'affirmer sa personnalité musicale.

Les techniques d'écriture sur support sont maîtrisées, l'articulation des séquences, la gestion de la durée, la mise en espace et l'approche des plus grandes formes, la connaissance approfondie des paramètres du son, du solfège de l'objet sonore et des traitements informatiques ont été mises en application dans des essais de réalisation. Les travaux personnels de chacun et ceux en chantier sont commentés, argumentés. Les projets incluant l'utilisation de technologies en direct ou non sont encouragés. Le diplôme CEM est décerné par le jury qui se réunit pour l'occasion sous forme de concerts publics.

- le cycle CPES (Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur), sur concours d'entrée mutualisé au niveau du réseau Arc Alpin.

G) Jazz

Cette formation s'adresse aux musiciens débutants et confirmés s'intéressant au Jazz, aux musiques actuelles, à l'improvisation, ainsi qu'aux musiciens faisant valoir une certaine pratique, soucieux de rationaliser et faire fructifier leurs connaissances. **La pratique collective** est le point de convergence de tous les apprentissages du département.

Disciplines abordées :

- **Harmonie et formation musicale**

Comprendre et apprendre les codes qui serviront à jouer les thèmes du jazz, à accompagner et improviser. Au centre de ce travail : l'oreille du musicien.

- **Culture**

Sont concernés les courants se rapportant à l'histoire de la musique : Jazz, les musiques de tradition classique, les musiques du monde, les musiques actuelles amplifiées.

- **Répertoire**

En lien avec la culture l'élève se constituera un répertoire des thèmes phares du répertoire du jazz et des musiques actuelles.

- **Écriture / arrangement**

Connaissance des instruments, des techniques d'écriture, des éléments constituant les styles et l'étude des arrangeurs du Jazz. Les ateliers et orchestres servent de terrains d'exploration pour les travaux réalisés. Ces travaux peuvent donner lieu à des concerts et des enregistrements.

- **Outils numériques**

- Bases de la prise de son, enregistrement, clic, multipiste, traitement du signal, mixage, diffusion, captation vidéo
- Travail instrumental assisté par ordinateur et lutherie numérique (contrôleurs, pads, synthétiseurs etc.)
- Composition, auto-production, conception d'une maquette, écriture de partitions.

- Découverte de logiciels spécifiques (Sibelius, Finale, Ableton, Reaper etc...).

Dès le **premier cycle**, ces disciplines seront intégrées à la pratique collective. Le **deuxième cycle** commencera à les approfondir et y consacra certains cours. Le **troisième cycle** leur dédiera des ateliers spécifiques. Elles seront aussi abordées au cours de conférences, de stages, de travaux personnels d'élèves.

Parcours diplômant :

Il est organisé en 3 cycles menant à l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM). Les élèves désireux de se perfectionner et de s'orienter vers une voie de préprofessionnalisation pourront tenter l'examen d'entrée en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) permettant d'obtenir le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Parcours non diplômant :

Après une audition et un entretien préalable, certains élèves pourront concevoir avec l'équipe pédagogique un parcours personnalisé si les capacités d'accueil le permettent. La durée de ce parcours est limitée, en fonction du profil et du projet de l'élève, et sera déterminée en concertation avec l'équipe pédagogique

Modalités d'admission :

L'admission en classe de Jazz comprend un bilan de compétences lors d'une rencontre avec les enseignants, une interprétation puis une improvisation d'une œuvre choisie par le candidat.

Parcours diplômant

➤ 1^{er} cycle : L'élève découvre et participe – Groupes classes

Objectifs :

- Prise en main des notions de base du solfège
- Introduction au répertoire, culture et harmonie du jazz
- Notions de base de l'improvisation
- Introduction au travail personnel en autonomie
- Prise de conscience du son de groupe

Contenus :

Pratique collective élargie A	1h30 hebdomadaire	Groupe classe, type combo , permettant d'aborder les notions théoriques en pratique avec les instruments et de jouer en ensemble dans la foulée. Découverte de la culture et du répertoire dans les ateliers.
Pratique collective élargie B	1h hebdomadaire	
Pratique instrumentale	30' hebdomadaire	Dans l'idéal ce cours sera le même jour que la pratique collective B. Focus sur la technique instrumentale en lien avec le répertoire abordé en atelier
Approche collective de classe (ex : ensemble de saxophones)	8h sur l'année	Partage en collectif des problématiques spécifiques liées à l'instrument

➤ 2^{ème} cycle : L'élève s'autonomise et devient acteur du processus créatif.

Objectifs :

- Approfondissement de la connaissance du répertoire
- Prise en main de l'harmonie Jazz, approfondissement du solfège et des techniques d'improvisation
- Autonomie dans le travail instrumental
- Introduction à l'écriture, à l'arrangement et à la création d'un projet personnel

Contenus :

Pratique instrumentale	45' hebdomadaire	Approche spécifique de la technique instrumentale et des techniques d'improvisation en lien avec le répertoire de pratique collective
Pratique collective élargie	2h hebdomadaire	Théorie, harmonie, répertoires intégrés au contenu du cours d'ensemble axé sur la participation de chacun à l'avancement du groupe.
Harmonie / FM / découverte de l'arrangement	1h30 hebdomadaire	L'arrangement ne sera abordé qu'en 2C3A
Grand ensemble	1h30 hebdomadaire	Big Band, grands ensembles
Instrument complémentaire	8h sur l'année	Option sur un an seulement : Voix, batterie, piano, basse
Culture	8h sur l'année	Option sur un an seulement
Approche collective de classe	8h sur l'année	Partage en collectif des problématiques spécifiques liées à l'instrument

➤ 3^{ème} cycle CEM : L'élève acteur et créateur dans une démarche artistique**Objectifs :**

- Développement d'un projet personnel abouti
- Maîtrise du son de l'instrument et développement d'une personnalité de jeu
- Appropriation de l'harmonie Jazz et des techniques d'improvisation
- Développement d'outils personnels dans le travail instrumental

Contenus :

Pratique instrumentale	1h/an	Approche spécifique de la technique instrumentale et des techniques d'improvisation en lien avec le répertoire de pratique collective
Pratique collective élargie	2h hebdomadaire	Travail spécifique sur le répertoire, l'improvisation avancée. L'élève participe aux arrangements et à la direction artistique.
Culture	1h30 hebdomadaire	Appréhension de l'histoire de la culture afro américaine depuis la fin du 19 ^{ème} siècle jusqu'aux musiques actuelles
Harmonie / l'Arrangement	2 à 3h hebdomadaire	L'élève pratique l'écriture en lien avec les ateliers du département (du combo au big band).
Grand ensemble	1h30 hebdomadaire	Big Band, grands ensembles.
Instrument complémentaire	8h sur l'année	Option sur un an seulement : Voix, batterie, piano, basse
Approche collective de classe (ensemble de	8h sur l'année	Partage en collectif des problématiques spécifiques liées à l'instrument

La validation du CEM se fera au cours d'un concert public autour d'un projet personnel qui sera représentatif des acquisitions de l'élève au cours de son cursus.

➤ Classes Préparatoires Enseignement Supérieur : préprofessionnalisation

Objectifs :

- Développement d'un projet personnel abouti
- Maîtrise du son de l'instrument et développement d'une personnalité de jeu et d'outils personnels dans le travail instrumental
- Maîtrise de l'écriture et de l'arrangement, de l'harmonie Jazz, des techniques d'improvisation
- Maîtrise du répertoire avancée

Contenus :

Même contenus que le 3^{ème} cycle en version approfondie, avec validation des contenus sous la forme d'U.V. : harmonie, arrangement, culture, pratique instrumentale. La validation de ces U.V. se déroulera dans le cadre d'examens de réseau à l'échelle de l'Arc Alpin.

➤ Organisation générale du cursus diplômant

Cycle	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation fin de cycle
1 ^{er} cycle (découverte)	2 à 4 ans	3h à 3h30	contrôle continu	Evaluation de fin de cycle
2 ^{ème} cycle (autonomie)	2 à 4 ans	6h à 8h	contrôle continu	Obtention du BEM mention TB, B ou AB
3 ^{ème} cycle (autonomie créative)	2 à 3 ans	5h à 5h45	contrôle continu examen	Obtention du CEM mention TB, B ou AB
CPES	2 à 4 ans	8h à 10h	contrôle continu examen	Obtention du DEM

Parcours non diplômant

Ce parcours offre au public adulte la possibilité de pratiquer la musique au sein du département jazz et de profiter du contenu pédagogique qui y est dispensé de manière allégée, sans examen ni diplôme.

Les cours hebdomadaires se dérouleront comme suit : 30 mn de cours d'instrument et 2h d'atelier au sein duquel seront regroupées les pratiques de la culture, du solfège et de l'harmonie.

La durée du cursus pourra varier d'une à plusieurs années et se définira en concertation avec l'équipe pédagogique. Après accord de l'équipe pédagogique, en plus de leurs ateliers dédiés, les adultes qui le souhaitent pourront participer aux cours spécifiques de culture, harmonie, arrangement et aux autres ateliers du département.

H) Musiques et Danses Traditionnelles

Le Conservatoire propose aux musiciens – enfants, adolescents, adultes – déjà inscrits ou extérieurs, un enseignement dans le domaine des musiques traditionnelles. Celui-ci peut s'effectuer en parcours individualisé ou dans le cadre d'un cursus diplômant.

Cet enseignement met en lien la pratique instrumentale, la danse et le chant. Aussi, pour permettre aux élèves du département de musiques traditionnelles de comprendre ce qu'ils pratiquent dans les répertoires abordés (domaines européens), des ateliers de danses et chants traditionnels leurs sont proposés. Selon le parcours suivi, ces enseignements sont des unités incontournables, nécessitant validation.

Disciplines enseignées : violon, accordéon diatonique, guitare (initiation à d'autres instruments à plectres : mandole, banjo, bouzouki), danse, chant, culture.

Conditions d'entrée : rencontre avec les enseignants et audition d'entrée (pour les élèves non-débutants).

Parcours possibles :

- Parcours diplômant
- Parcours personnalisé
- Parcours pratique collective

➤ Parcours diplômant :

Organisé en trois cycles, dans le projet de l'obtention du CEM. Il est jalonné d'évaluations régulières renseignant les élèves sur leur niveau de progression.

Il comprend 3 modules obligatoires :

- des cours d'instrument individuels ou en petit groupe : technique instrumentale, étude de répertoires patrimoniaux et actuels, modes de jeu des répertoire étudiés (style et langage), écoute de collectages, invention, arrangement et/ou composition,

- des ateliers de pratique collective pouvant accueillir les élèves du département, d'autres départements et des praticiens extérieurs :

- ateliers instrumentaux, obligatoires pour les instrumentistes, organisés en groupe de niveaux et/ou sur des répertoires spécifiques (initiation aux musiques traditionnelles, musiques d'Auvergne et Limousin, musiques irlandaises et bretonnes, musiques des pays des Balkans, musiques et mouvements...),
- ateliers de danses traditionnelles (de l'initiation au confirmé), ouverts aux élèves instrumentistes
- atelier de chant traditionnel (pratique collective et travaux d'écoute), ouverts aux élèves instrumentistes

- des cours de formation musicale et des enseignements de culture musicale (travaux d'écoute, analyse, écriture, apprentissage des éléments de langage, modes et harmonie, organologie, culture et histoire de domaines patrimoniaux).

Pour les élèves désireux de poursuivre une formation débouchant sur une professionnalisation et ayant pour projet de présenter les concours d'entrée des établissements supérieurs, le conservatoire offre un cursus CPES (Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur) dans le domaine des musiques traditionnelles, pour certaines disciplines du département. Accessible sur examen d'entrée.

➤ Parcours non-diplômant, personnalisé :

Ce parcours non diplômant, personnalisé, s'adresse aux musiciens adultes ou adolescents qui veulent poursuivre un apprentissage adapté. Contractualisé avec l'équipe pédagogique, cette formation comprend un cours de soutien instrumental individuel ou en petit groupe, associé à une pratique collective (instrumentale, danse ou chant). Il donne également accès aux cours de culture et/ou de formation musicale. Le nombre d'années du parcours personnalisé est à établir en fonction du projet de l'élève, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

Il existe des passerelles entre le cursus non-diplômant et le cursus diplômant qui sont cependant soumises à des conditions (test et/ou examen).

➤ Parcours « pratique collective » :

Il est dédié à tous les musiciens et danseurs qui souhaitent s'inscrire dans une pratique collective (instrumentale, danse ou chant) sans cours de soutien instrumental. L'orientation se fait

après discussion et audition éventuelle avec les enseignants concernés. Les élèves praticiens s'engagent à être assidus tout au long de l'année scolaire et se rendent disponibles pour des représentations publiques éventuelles.

Projets et prestations publiques :

Le département propose également des temps forts de formation : conférences, classes de maître, stages, projets et échanges pédagogiques dans le cadre de l'Arc Alpin ou de la saison musicale du Conservatoire.

Les Folk-Clubs et le(s) Bal(s) sont des temps de rencontre et de restitution publique des travaux des élèves du département. Ces soirées festives s'adressent à tous les musiciens : élèves, praticiens amateurs, et artistes invités. Souvent lié à la danse, le répertoire travaillé durant l'année dans le cadre des cours et des ateliers trouve ici un aboutissement. Ces soirées sont également le lieu de croisement des enseignements, des pratiques et des savoir-faire avec le public des associations régionales partenaires du conservatoire.

Évaluations :

L'évaluation est continue tout au long du parcours. Dans le cadre du parcours complet, les évaluations sont organisées spécifiquement pour chaque cycle, en contexte de prestation avec du public (Folk-clubs, bal, concert, etc).

I) Musique ancienne

Le département des musiques anciennes s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent aborder le répertoire des musiques anciennes et pratiquer les instruments anciens. Les cursus proposés allient la pratique instrumentale, le travail en pratique collective et la sensibilisation aux spécificités de culture et de langage liées à ces esthétiques.

Parcours complet qui n'oublie pas la musique contemporaine, ce département est ouvert aux débutants comme aux initiés ou préprofessionnels.

En plus du travail de la technique instrumentale et du répertoire propre à chaque instrument, de nouvelles esthétiques seront abordées en prenant en compte leur contexte historique, notamment par un travail sur les textes et sources anciennes.

Ce département favorise les projets transversaux et met le plus souvent possible les élèves en situation de jeu sur scène et devant un public.

A partir du 2^{ème} cycle, un cursus innovant et original de pratique collective apporte un nouveau souffle aux apprenants leur permettant un accès à des disciplines aussi pertinentes que nécessaires : danse baroque et renaissance, déclamation, chant sur le livre, improvisation, diminution, jeux théâtraux.

Enfin, les enseignants du département en collaborant avec les autres disciplines dites « modernes », veulent cultiver l'exigence d'une interprétation « historiquement informée », et souhaitent leur apporter ses singularités : palette sonore, ornements, improvisation...

Si la musique occidentale doit en effet sa transformation à l'évolution de l'écriture, il n'en est pas moins vrai que la pratique des musiques anciennes, à partir de ses diversités, enrichit l'approche des autres esthétiques musicales.

Conditions d'entrée

A partir de 6 ans (classe de CP) et sans âge maximum. Ouvert à tous. Une année d'observation est proposée pour les nouveaux entrants. Une rencontre préalable avec les enseignants est souhaitable.

Disciplines enseignées

Flûte à bec, Traverso, Violoncelle baroque, Clavecin, Basse continue (à partir de la 3^{ème} année), Orgue, Ars musica (à partir du 3^{ème} cycle), Polyphonie (à partir du 3^{ème} cycle), Violon et alto baroque (lors des journées des musiques anciennes)

Pratiques collectives

Le cursus propose une pratique collective adaptée aux musiques anciennes et obligatoire à partir du 1C3. La temps du cours collectif est en fonction du niveau des élèves :

- 1^{er} cycle : 45 minutes
- 2^{ème} cycle : 1 heure
- 3^{ème} cycle : 2 heures

Déroulé du cursus

➤ Premier cycle

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1C1 – 1C2			
Flûte Clavecin Violoncelle baroque	2 ans	30 minutes	Contrôle continu
1C3			
Flûte Violoncelle baroque	1 an	30 minutes	Contrôle continu
Clavecin		30 minutes + 15 minutes de basse continue	
1C4			
Flûte Violoncelle baroque	1 an	30 minutes	Examen
Clavecin		30 minutes + 15 minutes de basse continue	

➤ **Deuxième cycle**

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2C1 – 2C2			
Flûte Violoncelle baroque	2 ans	45 minutes	Contrôle continu
Clavecin		45 minutes + 15 minutes de basse continue	
2C3			
Flûte Violoncelle baroque	1 an	45 minutes	Contrôle continu
Clavecin		45 minutes + 30 minutes de basse continue	
2C4			
Flûte Violoncelle baroque	1 an	30 minutes	Examen
Clavecin		45 minutes + 30 minutes de basse continue	

➤ **Troisième cycle**

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C1			
Flûte Violoncelle baroque	1 an	60 minutes	Contrôle continu
Clavecin		60 minutes + 30 minutes de basse continue	
CEM			
Flûte Violoncelle baroque	2 ans	60 minutes	Contrôle continu + Examen
Clavecin		60 minutes + 30 minutes de basse-continue	

➤ **Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)**

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
Flûte Violoncelle baroque	2 à 4 ans	60 minutes	Contrôle continu + Examen
Clavecin		60 minutes + 30 minutes de basse continue	

Pour les adultes et dans la volonté d'un parcours non-diplômant des parcours personnalisés sont disponibles.

Journées des musiques anciennes

Un cycle de formation continue est proposé à partir du 2^{ème} cycle : les **Journées des musiques anciennes** sont organisées sur 4 week-ends pendant l'année scolaire, 12 heures de formation par week-end avec 10 intervenants. Ces Journées font partie intégrante de l'enseignement, organisé différemment, et permettent d'avoir un parcours complet avec les cours hebdomadaires.

Ces journées font appel à des intervenants extérieurs et sont ouverts à tous les musiciens extra muros, pour un rayonnement au sein du réseau de l'Arc Alpin et au-delà.

➤ Ateliers enseignés

Ornementation et diminution, Improvisation collective sur des standards, Consorts vents, Accords et tempéraments, Lecture des traités / recherche sur les sources / travail sur fac-similé, Organologie / Factice instrumentale, Musique de chambre, Grand ensemble / Orchestre baroque, Polyphonie, Ensemble vocal, Chant sur le livre, Contrepoint improvisé, Découverte du chant médiéval, Travail du répertoire, Danse baroque et renaissance, Déclamation baroque / prononciation, Jeux théâtraux.

Dominante voix		Dominante instrumentale	Dominante danse
Ateliers			
Chant solo (niveau fin 2 ^{ème} cycle)	Chant collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire / Interprétation • Ornementation / Diminution • Improvisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse renaissance • Danse baroque
<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire • Chant sur le livre • Contrepoint improvisé • Polyphonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble vocal • Chant sur le livre • Découverte chant médiéval • Polyphonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Consorts • Musique de chambre • Grand orchestre • Organologie • Accords et tempéraments 	
Options			
<ul style="list-style-type: none"> • Danse baroque et renaissance • Jeux théâtraux / Déclamation • Initiation instrumentale 		<ul style="list-style-type: none"> • Danse baroque et renaissance • Ensemble vocal • Jeux théâtraux / Déclamation • Chant sur le livre 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux théâtraux / Déclamation • Ensemble vocal • Initiation instrumentale • Chant sur le livre

V. Danse

L'enseignement de la danse au Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector Berlioz s'articule autour de :

- **une équipe enseignante et une réflexion pédagogique commune**

Les professeurs travaillent en concertation sur des sujets tels que : l'évolution des propositions pédagogiques, l'outil d'évaluation et le suivi des élèves.

- **une proposition pluridisciplinaire et culturelle**

Deux disciplines chorégraphiques sont enseignées : la danse classique et la danse contemporaine. Des sorties de classes organisées chaque année afin de créer un lien avec la pratique artistique des élèves et de développer un regard sensible et avisé.

En dehors du cursus d'apprentissage en danse, le conservatoire propose au sein du département Musiques et Danses traditionnelles des ateliers de danse pouvant s'ouvrir à d'autres publics.

- **une collaboration avec des artistes invités**

L'offre de formation s'accompagne de rencontres avec des intervenants extérieurs (artistes, chorégraphes, conférenciers, professeurs) sous forme d'ateliers, de conférences ou de projets chorégraphiques qui peuvent donner lieu à des restitutions scéniques.

Dans la mesure du possible ces rencontres sont proposées à partir de l'entrée en cursus dans les 3 phases de celui-ci.

- **de nombreux parcours de formations s'adressant à un large public**

Que ce soit le cycle préparatoire pour la petite enfance, le cursus diplômant, le parcours allégé ou le parcours amateur, tous ces parcours sont pensés de manière à susciter l'intérêt et la curiosité, à encourager l'investissement et le dépassement de soi.

La structuration de l'offre pédagogique prévoit une progression qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation.

Respect de la réglementation

L'enseignement de la danse au Conservatoire respecte la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 sur la qualification des enseignants et les conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement.

Un certificat médical attestant de la capacité de l'élève à la pratique de la danse est requis à chaque rentrée scolaire.

Parcours de Formation

Plusieurs parcours de formation sont possibles :

- Le cycle préparatoire
- Le cursus diplômant
- Le parcours allégé
- Le parcours amateur

Le cycle Préparatoire

➤ Objectifs principaux

Ce cycle a pour objectifs l'éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique ainsi que l'approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

Il prépare ainsi à l'entrée en cursus dans les deux disciplines enseignées au Conservatoire Hector Berlioz : la danse classique et la danse contemporaine.

➤ Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui demandent de la régularité dans leurs suivis.

Les fondamentaux tels que le corps, l'espace, le temps, la relation danse musique y sont abordés de manière évolutive dans le respect du développement physique et psychique de l'enfant.

➤ Organisation

L'accès à ce cycle se fait dès l'âge de 5 ans et se décline en 3 étapes :

- **Éveil (enfant de 5 à 6 ans)** : d'une durée de 1 an, 45 mn de cours hebdomadaire.
- **Initiation 1 (enfants de 6 à 7 ans)** : d'une durée de 1 an, 1h de cours hebdomadaire
- **Initiation 2 (enfant de 7 à 8 ans)** : d'une durée de 1 an, 1h – 1h15 de cours hebdomadaire

Selon les années, les cours sont assurés en binôme par un professeur de danse et un professeur de formation musicale.

Le Cursus diplômant

Le cursus diplômant proposé tend à suivre les recommandations du schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse défini en février 2004 par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture.

Il est composé de 3 cycles organisés selon les préconisations du schéma. La fin de chacun des cycles est validée par le passage d'un examen dont les modalités sont elles-mêmes établies par le schéma directeur.

L'entrée en cursus est possible dès 8 ans et fait suite ou non au cycle préparatoire (petite enfance).

Dès le 1^{er} cycle, est proposé un apprentissage en Danse Classique et en Danse contemporaine. A partir du 2^{ème} cycle, si l'élève le souhaite, il peut soit suivre le parcours en double dominante classique et contemporain, soit faire le choix d'une seule dominante.

➤ Premier cycle

Objectifs principaux

Le 1^{er} cycle constitue une période au cours de laquelle l'élève va acquérir ses premiers éléments techniques, tout en affinant sa perception corporelle et l'expression de son sens artistique.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'appréhender le mouvement dansé. L'élève est également amené à mémoriser et à interpréter de courts enchaînements. L'interprétation, la composition et l'improvisation sont progressivement développées au cours du cycle.

Organisation du cursus

Accessible à partir de 8 ans, les disciplines enseignées sont la danse classique et la danse contemporaine ainsi que des cours de formations musicale spécifique danseur.

A partir de 9 ans, les nouveaux élèves sont orientés dans les classes à la suite d'un test de niveau. La présence de l'élève au sein du cycle correspond à une progression en 4 ou 5 phases : 1C1 (1^{er} cycle 1^{ère} année), 1C2 (1^{er} cycle 2^{ème} année), 1C3 (1^{er} cycle 3^{ème} année), 1C4 (1^{er} cycle 4^{ème} année), 1C5 (1^{er} cycle 5^{ème} année).

La formation se compose de 2 cours hebdomadaires obligatoires, un dans chacune des disciplines, d'une durée de 1h15 à 1h30 selon les niveaux.

A partir de la 3^{ème} année (1C3), un deuxième cours de danse classique est rendu obligatoire afin de faciliter l'acquisition des éléments techniques et de progresser plus rapidement dans l'apprentissage.

Les cours de formation musicale danseurs ont lieu au minimum sur une à deux années dans le cycle.

La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...), à des ateliers ainsi que des sorties culturelles en lien avec leur apprentissage font partie intégrante de la formation.

Lors de la 4^{ème} et 5^{ème} année du 1^{er} cycle (correspondant au Collège), une conférence de culture chorégraphique vient s'ajouter à la formation reçue.

Évaluation

L'ensemble de ces enseignements représente un projet pédagogique global qui est évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Des bulletins semestriels renseignés par les enseignants indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Lors de l'examen de fin de cycle, le jury attribue une note comptant pour 50% pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continue compte pour 50%.

L'examen de fin de cycle permet de valider le passage en 2^{ème} cycle.

➤ Deuxième cycle

Objectifs principaux

La formation en 2^{ème} cycle constitue un approfondissement des acquis du 1^{er} cycle. Y sont également développées l'endurance et une analyse plus fine de l'élève de sa pratique lui permettant de s'auto-évaluer, de trouver plus d'autonomie et de prendre conscience de la danse et tant que langage.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève de s'approprier les éléments techniques et terminologiques du langage chorégraphique. La présence de l'élève au sein du cycle correspond à une progression en 4 ou 5 phases : 2C1 (2^{ème} cycle 1^{ère} année) puis 2C2, 2C3, 2C4, 2C5.

Organisation du cursus

Les élèves entrent dans le 2^{ème} cycle après avoir réussi l'examen de fin de 1^{er} cycle, ou, pour les nouveaux élèves, à l'issue d'un test de niveau. L'entrée en 2^{ème} cycle permet à l'élève, s'il le désire, de faire le choix d'une dominante, ce qui implique le suivi de 2 cours dans la discipline choisie plus un cours dans la discipline appelée complémentaire.

La durée des cours peut varier selon les années entre 1h30 et 2h. Des cours de formation musicale peuvent compléter cette formation.

- **Dominante classique**

3 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 1 dans la discipline complémentaire (danse contemporaine)

- **Dominante contemporaine**

3 cours hebdomadaires : 2 en danse contemporaine et 1 dans la discipline complémentaire (danse classique)

L'élève peut également opter pour un cursus en double dominante ce qui implique un enseignement à part égal des deux disciplines classique et contemporaine.

- **Double dominante**

4 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 2 en danse contemporaine.

En fonction du choix fait par l'élève, le volume horaire peut varier entre 4h30 et 8h de cours hebdomadaire.

Peuvent venir compléter cette formation la proposition de cours supplémentaires à caractère facultatif pour les élèves désirant consacrer plus de temps à leur apprentissage.

La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...), à des ateliers ainsi que des sorties culturelles en lien avec leur apprentissage, des masterclass et conférences en lien avec la culture chorégraphique font partie intégrante de la formation.

Évaluation

L'ensemble de ces enseignements représente un projet pédagogique global qui est évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Des bulletins semestriels renseignés par les enseignants indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

L'examen de fin de 2^{ème} cycle décide du passage en 3^{ème} cycle et permet l'obtention du **BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques)**, diplôme d'établissement délivré avec la Formation Musicale Danseurs ou la Culture Chorégraphique en disciplines théoriques complémentaires. Le jury attribue une note comptant pour 50% pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continue comptant pour 50%.

➤ Troisième cycle

La formation en 3^{ème} cycle se situe dans la perspective d'une future pratique de la danse en amateur.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent une certaine approche de la virtuosité, le développement de l'endurance et la capacité d'appropriation de la danse en tant que langage chorégraphique.

Les cours ont une durée d'1h30 à 2h00.

Organisation du cursus

L'entrée dans ce cycle se fait suite à l'obtention du BEC et pour les nouveaux élèves sur test de niveau.

La progression de ce cycle se développe sur au minimum 2 phases.

La fin de ce cycle est validée par le passage du CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) qui atteste

d'un parcours amateur de qualité au sein du Conservatoire. Ce diplôme reste un diplôme d'établissement et ne permet pas l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur.

- **Dominante classique**
3 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 1 dans la discipline complémentaire (danse contemporaine)
- **Dominante contemporaine**
3 cours hebdomadaires : 2 en danse contemporaine et 1 dans la discipline complémentaire (danse classique)
- **Double dominante**
4 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 2 en danse contemporaine.

Peuvent venir en complément de cette formation la proposition de cours supplémentaires à caractère facultatif pour les élèves désirant consacrer plus de temps à leur apprentissage. Le volume hebdomadaire d'enseignement minimum est de 6h, voire plus en fonction du choix de l'élève.

La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...), à des ateliers ainsi que des sorties culturelles en lien avec l'apprentissage, des masterclass et conférences en lien avec la culture chorégraphique font partie intégrante de la formation.

Le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Le CEC est délivré après la validation de deux Unités de valeur (U.V) :

- une UV technique
- une UV culture chorégraphique

Le Parcours allégé

Objectifs

Le parcours allégé permet à des élèves étant au lycée, en classe de première ou de terminale de poursuivre une pratique de danse adaptée à leur projet sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les enseignants et la direction avant le début de la formation.

Organisation et contenu

Le parcours est construit d'un commun accord entre l'élève et les enseignants en fonction de son projet. Les cours sont suivis soit dans une des deux disciplines (danse classique ou danse contemporaine) à raison de deux cours obligatoires par semaine soit un cours dans chacune des disciplines.

L'accès en parcours allégé se fait sur entretien avec les enseignants de l'élève et la direction. Ce parcours est proposé dans la limite des places disponibles pour une durée de deux années scolaires. Il est renouvelable une fois sur l'avis des enseignants et accord de la direction sous réserve de réalisation du projet initial.

Le Parcours amateur

Ce parcours amateur est accessible à partir de 18 ans et comprend un cours hebdomadaire de 1h30 en danse contemporaine.

VI. Art Dramatique

Le parcours de Formation en Art Dramatique peut être diplômant ou non diplômant. Celui-ci, divisé en trois cycles, conduit au Certificat de Fin d'Etudes Théâtrales (CET). La classe d'art dramatique au conservatoire s'adresse à des élèves à partir de 9 ans réunis en groupes d'âge similaire. Lors des cours sont abordés l'improvisation, le jeu d'acteur, l'exploration des arts de la scène (marionnette, pantomime, *commedia dell'arte*, masques etc....)

Eveil et Initiation

Les groupes d'éveil et d'initiation sont constitués par les enseignants en fonction de l'âge, de la maturité et de l'expérience des élèves. Y sont accueillis les élèves de 9 à 15 ans.

Eveil

2 niveaux d'éveil (éveil 1 et éveil 2) accueillent un public de 9 à 13 ans à raison d'1h30 de cours hebdomadaire.

L'éveil en Art dramatique permet de répondre aux premières envies de théâtre par une pratique ludique qui éveille la curiosité de l'enfant, qui développe l'imaginaire, l'écoute, le rapport aux autres et la confiance en soi.

Initiation

2 niveaux d'initiation (initiation 1 et initiation 2) accueillent un public entre 12 et 15 ans à raison de 2h hebdomadaire.

L'initiation à l'art dramatique s'adresse à de jeunes adolescents issus ou non de la classe d'éveil. L'initiation enrichit les principes fondés en éveil et aborde les fondements de l'imaginaire, l'écoute, le rapport aux autres et la confiance en soi. Elle aborde également les divers modes d'expression dramatique que sont le théâtre d'objet, le mime, l'expression corporelle, etc. Elle fonde les éléments du 1^{er} cycle d'apprentissage dans un esprit de découverte de l'art théâtral et de sa place dans la société à partir d'improvisations, d'exercices d'entraînement de l'acteur et par l'approche de textes du répertoire classique et contemporain.

Le cursus diplômant

Le cursus diplômant est divisé en 3 cycles, chaque passage de cycle se faisant sur examen en fin d'année. La spécificité du cursus théâtre au conservatoire Hector Berlioz de la CAPI est le lien avec le Jeune Ensemble Vocal (JEV). Tous les élèves en cursus bénéficient d'un cours de chant choral obligatoire. A partir du cycle 2, les élèves bénéficient en plus d'un cours de chant individuel.

Le cycle 1

Le cycle 1 correspond à la période au cours de laquelle le jeune comédien développe son autonomie en s'appropriant les textes, l'interprétation et l'espace scénique.

Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence. A partir de ce niveau, cet art requiert un engagement personnel.

Seront abordées et approfondies les techniques de l'acteur : la diction, la respiration, la conscience de l'espace, la dramaturgie, l'interprétation., l'improvisation, etc...

Ce premier cycle accueille des élèves à partir de 15 ans sur audition d'entrée ou sur évaluation de l'équipe pédagogique dans la continuité du cours d'initiation. L'audition consiste en la présentation par l'élève d'un texte de 3mn, appris par cœur (scène du répertoire ou texte libre), qui permet aux enseignants d'orienter le postulant sur la classe la mieux adaptée.

La durée du cycle est de 1 à 2 ans, à raison de 3h de cours hebdomadaire, d'une option chant obligatoire et d'un stage de 5j obligatoire pendant les vacances scolaires de février ou d'avril.

Le passage en cycle 2 est validé par une note de contrôle continu et une note donnée lors de l'audition de fin d'année.

Le cycle 2

Le cycle 2 est une période d'approfondissement des acquis, en continuant le travail vocal et corporel proposé dans le cycle 1, ainsi que le travail de découverte du répertoire théâtral. La transversalité avec les cours de chant (participation au *Jeune Ensemble Vocal*) fait partie des fondamentaux de ce cycle et donne lieu tous les ans à une représentation. Au cours de ce cycle, les élèves qui le souhaitent pourront être accompagnés dans leur travail de scènes d'auditions pour les concours des écoles supérieures de théâtre ou pour l'option théâtre du baccalauréat.

Le cycle 2 est accessible aux élèves ayant validé le 1^{er} cycle et à partir de 15 ans, sur audition en début d'année scolaire, pour les élèves ayant déjà eu une approche du théâtre.

D'une durée de 1 à 2 ans, le cycle 2 prévoit 7h de cours hebdomadaire, répartis en un cours d'interprétation de 3h, plusieurs stages en week-end pour la préparation du spectacle JEV, une option chant sur quelques samedis et 2h de chant choral hebdomadaires.

En fin de cycle, l'élève peut valider son cycle en passant son **Brevet d'Etudes Théâtrales (BET)**. Le BET est obtenu si l'élève obtient la moyenne à l'examen de fin d'année, l'évaluation continue comptant pour moitié.

Cycle	Durée	Âge	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation fin de cycle
Eveil 1 puis Eveil 2	1 à 2 ans	9 - 11 ans puis 11 - 13 ans	1h30		
Initiation 1 Initiation 2	1 à 2 ans	13 à 15 ans	2h00		
1 ^{er} cycle	1 à 2 ans	Dès 15 ans	3h + chant choral + stage de 5 jours	contrôle continu	contrôle continu examen de fin de cycle
2 ^{ème} cycle	1 à 2 ans	16-24 ans	7h dont 2h de chant choral et 2h de technique vocale + stages	contrôle continu examen	obtention du BET contrôle continu et examen de fin de cycle
3 ^{ème} cycle	En préfiguration				

Parcours non diplômant

Une option théâtre est proposée aux chanteurs, danseurs, musiciens et adultes, à raison de 2 h hebdomadaires. Cette option se déroule sur 2 semestres, l'un sur l'exploration des fondamentaux du théâtre, improvisation, travail de la diction, de l'espace et l'autre sur la construction d'un projet.